



COMPTE-RENDU N°9 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 02 novembre à 18h30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 26 octobre 2015

PRESENTS : MM. SEGONZAC - GUERIN – PIEDFERT – GONTHIER – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – BASTID – PILET - CHAUSSADE – LOTTERIE – DELIBIE – RICHARD – WILLIAMS - BLIN - AUXERRE RIGOULET – SALAT – GIMENEZ – MARCADIER – DUHARD - LACHAIZE – BORDERIE - CABIROL – DUFOURGT – LEY - DARRACQ – LAULANET - GALON.

EXCUSES / ABSENTS : MM.GUILLAUME (procuration M. CHAUSSADE) – GABRIEL – LAGOUBIE (procuration M. BLIN) – CABROL.

Secrétaire de séance : M. Geneviève AUXERRE RIGOULET.

Pour information de l'assemblée :

Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil communautaire :

- Signature de deux conventions avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental pour la mise à disposition de locaux scolaires sur la commune de Montpon afin d'y organiser des chorales adultes.

L'ordre du jour est le suivant :

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis sur la proposition n°12
- Désignation de délégués communautaires au comité de programmation LEADER porté par le Pays de la Vallée de l'Isle (2 titulaires et 2 suppléants)
- Transfert des prêts des communes à la communauté suite aux transferts des compétences école et voirie
- Transfert de prêt de la communauté à la commune de Ménesplet suite au re-transfert de la compétence équipements sportifs
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Rajout d'un établissement en complément de la délibération n°2015-106 suite à une erreur matérielle
- Vélo route voie verte : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les fouilles de la passerelle P2
- Véloroute Voie verte : avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre de SAFEGE
- Reconduction de l'adhésion de la communauté au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)
- Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)
- Demande de remboursement par le CIAS des frais pris en charge par la communauté pour sa mise en place
- Demande de décharge de responsabilité suite au vol du fonds de caisse de la sous régie « cantine scolaire »
- Questions diverses

Monsieur le Président demande au conseil communautaire s'il est favorable au rajout des deux points suivants à l'ordre du jour :

- Décision Modificative n°9 du budget principal
- Mise en place du régime indemnitaire pour le poste de Directeur du CIAS

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité pour le rajout de ces deux points à l'ordre du jour du conseil.

1/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis sur la proposition n°12

Vu les articles 35 et 40 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 05 octobre 2015,

Vu le courrier adressé par Monsieur le Préfet en date du 6 octobre 2015, demandant à la communauté de communes de formuler un avis sur les propositions indiquées dans le schéma dans un délai de deux mois,

Monsieur le Président explique que le périmètre de la communauté de communes au vu du projet présenté par Monsieur le Préfet n'est pas modifié.

Par contre dans le cadre de la deuxième partie du schéma et qui concerne la rationalisation des syndicats la communauté de communes doit rendre son avis sur :

La proposition n°12 :

Fusion du SMD3, du SMCTOM de Montpon Mussidan, du SMCTOM de Ribérac, du SMCTOM de Vergt, du SYGED, du SMICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de Nontron et du SMCTOM de Thiviers.

Monsieur VERGNAUD indique qu'il votera contre cette proposition car il ne dispose pas d'informations suffisantes sur la situation financière des syndicats concernés par la fusion. Monsieur RICHARD, Madame AUXERRE RIGOULET et Monsieur BASTID partagent cette position.

Monsieur LEY s'interroge sur le changement possible d'organisation en matière de traitement des ordures ménagères.

Madame CABIROL indique que seule la collecte des ordures ménagères serait mutualisée dans le cadre de la fusion. Elle se positionne en faveur de la proposition n°12, car le fait d'avoir une seule structure pilote à l'échelle départementale n'empêchera pas le maintien d'entités de proximité, tout à fait indispensables.

Madame TALIANO souhaiterait pour sa part avoir plus d'éléments sur la future gouvernance de ce syndicat.

Monsieur SALAT considère ensuite que les élus manquent d'éléments pour se prononcer.

Monsieur LACHAIZE indique que Moulin-neuf étant adhérent au SMICVAL, il ne souhaite pas que les représentants de sa commune prennent part au vote.

Monsieur PIEDFERT constate qu'en matière d'électricité, le fait de n'avoir qu'un seul syndicat sur le département, le SDE24, garantit un fonctionnement satisfaisant, et qu'en